



# LAFORET IMMOBILIER – EURL EIB IMMOBILIER

Au capital de 8000€

Siège social : 3 avenue Henri Rochier – 26110 NYONS

Tél : 04 75 26 76 34 - E-mail : nyons@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR715034408809 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°2008-008 délivrée par la préfecture de Valence (26) – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : CEGI, 128 rue de la Boétie – 75008 PARIS - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Honoraires de transaction** (Hors cas particulier du mandat de recherche pour un bien identifié, dont le mandat de vente est détenu par une autre agence)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Prix inférieur à 60 000 €		Forfait de 6 000 €
De 60 001 à 100 000 €		9 %
De 100 001 à 150 000 €		8 %
De 150 001 à 300 000 €		7 %
Prix supérieur à 300 001 €		6 %
Terrain à bâtir		10 %
Locaux commerciaux		10 % du loyer triennal avec un minimum de 5000 €

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

## Locations – Barème à compter 1<sup>er</sup> janvier 2017

### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 7 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 7 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 2 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 2 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 0% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

### **Honoraires pour les autres baux :**

#### **Professionnels et Commerciaux :**

15% HT du loyer annuel, soit 18% TTC à la charge du preneur.

## Gestion locative – Barème à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

### **Honoraires de gestion :**

6,67% HT du loyer annuel, soit 8% TTC à la charge du bailleur.

### **Autres prestations :**

Assurance Loyers Impayés : ASCORA, 2,50% TTC du loyer mensuel.